

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1147

présenté par

Mme Guittet, M. Jalton, M. Ménard, M. Vergnier, Mme Orphé et M. Vlody

ARTICLE 5

I. À l'alinéa 7, substituer, deux fois, au mot :

« pièces »,

le mot :

« locaux ».

II. À l'alinéa 8, procéder, une fois, à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme de « locaux » est juridiquement plus approprié et plus précis que celui de « pièce ».